



La lettre des salariés agricoles des Hauts de France - Avril 2019 - n°8

Editorial

Notre environnement, notre société sont en perpétuelle évolution. Le contexte administratif en France a évolué ces dernières années. Notre fédération Picardie est devenue association des salariés agricoles des Hauts de France et aujourd'hui l'association des salariés agricoles du Nord Pas de Calais vient de nous rejoindre. Les cinq départements formeront ainsi de manière effective l'association des salariés agricoles des Hauts de France.

Pour être encore plus forte demain et au contact d'un plus grand nombre de salariés agricoles, notre association diffuse dans tous les Hauts de France le bulletin d'information « EOLE, la lettre des salariés » grâce à l'appui de la MSA. Nous allons toucher ainsi plus de 16000 salariés. Eole sera désormais dématérialisé, envoyé par mail aux salariés.



Nos objectifs:

- Informer les salariés sur les sujets qui les touchent (info pro, sociales, etc.),
- Travailler avec nos partenaires. Les chambres, la MSA, TRAME, les MFR, les CFPPA, etc.,
- Développer de nouveaux partenariats,
- Etre présent au plus près des salariés en organisant des réunions locales, des sorties, etc.,
- Susciter l'adhésion du plus grand nombre d'entre nous.

C'est ensemble, plus fort que nous serons reconnus et écoutés.

Nous avons aussi une bonne nouvelle, notre tête de réseau TRAME vient d'embaucher un délégué régional Hauts de France qui sera basé à ARRAS.

Cela va nous permettre de nous aider à monter de nouveaux projets.

Les salariés sont une force et un atout pour l'agriculture de demain.

Le président Christian Grégoire

L'ASAVPA Nord-Pas-de-Calais a modernisé ses statuts et pris un nouveau nom : Association des Salariés Agricoles

Les coordonnées restent identiques, et nos actions engagées précédemment persistent.

Elle rejoint aussi l'Association des Salariés Agricoles des Hauts de France, qui fédère ainsi, en plus de notre association, les Associations des Salariés Agricoles de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Chaque association conserve bien sûr son autonomie et ses activités propres, notre association régionale étant un moyen de se faire reconnaître auprès des instances régionales telles que la Chambre Régionale d'Agriculture, le Conseil Régional, les Caisses de MSA, ...

Elle peut apporter un soutien fort à des actions coordonnées entre les quatre associations, par exemple par l'édition de ce bulletin Eole.

Attention : votre caisse de MSA assure la mise en forme de ce bulletin et l'envoi par mail à tous les salariés de la production agricole dont elle a l'adresse. Il est donc important pour chacun d'entre

vous de vérifier que la MSA Nord-Pas-de-Calais dispose de cette adresse.

Exceptionnellement, un envoi par courrier sera fait pour cette édition à ceux qui n'ont pas d'adresse mail. Nous leur recommandons, à réception de ce bulletin, de se manifester auprès de notre secrétariat :

ASA Nord Pas de Calais 54-56 avenue Roger Salengro 62051 Saint Laurent Blangy Cedex, ou par sms au 07 88 58 39 46 ou 06 84 89 42 24.

Ce que fait l'association pour ses adhérents, salariés agricoles et leurs familles :

- Des sur-complémentaires santé pour améliorer votre complémentaire obligatoire,
- Des complémentaires santé pour les membres de votre famille,
- Des complémentaires santé pour les retraités, (nos complémentaires santé sont accessibles à toute personne du milieu rural),
- Des informations sur vos

- garanties de Prévoyance (incapacité, décès, ...) et des mises en relation avec AGRICA.
- Des mises en relation avec la MSA, la CAF Nord, la CAF Pas-de-Calais,
- Des mises en relation avec le FAFSEA pour votre formation professionnelle,
- Des informations sur vos conventions collectives et vos grilles de salaire.

Et maintenant, la reprise d'une parution régulière d'un bulletin d'information pour tous.

Notre rapprochement avec les autres associations des Hauts de France nous permettra la mise en place d'autres actions.



ATTENTION

Votre journal EOLE est désormais dématérialisé

Si vous souhaitez continuer à recevoir EOLE sur votre ordinateur par mail,

Merci de communiquer votre mail à :

a.roisin@somme.chambagri.fr

Quelle est la composition d'une chambre d'agriculture départementale ?

La chambre départementale d'agriculture se compose de cinq collèges individuels :

- le collège des chefs d'exploitation et assimilés : 18 membres
- le collège des propriétaires fonciers et usufruitiers : 1 membre
- le collège des salariés de la production agricole : 3 membres
- le collège des salariés des groupements professionnels agricoles : 3 membres
- le collège des anciens exploitants : 1 membre

Et de représentants des cinq « collèges des groupements professionnels agricoles » :

- le collège des cooppératives de production agricole (CUMA) : 1 membre
- le collège des autres coopératives et SICA : 3 membres
- le collège des caisses de crédit agricole : 1 membre
- le collège des caisse d'assurance mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole : 1 membre
- le collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitant agricole : 1 membre

Un à trois conseillers du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) sont membres de droits de la Chambre d'agriculture.

En outre, la session peut désigner librement au maximum 8 membres associés.

Créée par la loi dans chaque département, la Chambre d'agriculture est un établissement public investi d'une double mission :

- elle exerce une mission consultative auprès des pouvoirs publics,
- elle est chargée d'une mission d'intervention dans le secteur agricole. Ses activités s'inscrivent souvent dans une mission de service public.

Chaque Chambre compte entre 34 et 36 membres, dont 33 élus au suffrage universel (et 1 à 3 conseillers CRPF), qui constituent l'assemblée plénière. Sont ainsi représentés, en collèges, les chefs d'exploitation, les propriétaires, les salariés de l'agriculture, les anciens exploitants, les groupement professionnels (Crédit agricole, coopératives et mutualité et les syndicats à vocation générale). Cette représentation lui confère sa capacité à exercer son pouvoir consultatif.

La Chambre départementale moyenne comprend 78 salariés dont 76 % sont cadres (52 % d'ingénieurs) pour un budget consolidé de 7.2 millions d'euros (80 K€ de résultat de fonctionnement dont 20K€ de résultat d'exploitation).

Le réseau Chambre d'agriculture, c'est :

- 103 établissements
- 89 Chambres départementales d'agriculture dont 4 Chambres interdépartementales
- 1 Chambre de région
- 12 Chambres régionales d'agriculture
- l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
- 4 200 élus
- 8 200 salariés dont 6 270 ingénieurs et techniciens

Le budget du réseau Chambres d'agriculture s'élève à 720 millions d'euros

Souces : données sociales et financières 2015-2016

Résultats des éléctions Chambre d'agriculture du 31 janvier 2019

Collège des salariés de la production agricole

OISE (60) AISNE (02)

Inscrits: 4206 Suffrage esprimés: 367 Inscrits: 4416 Suffrage esprimés: 555

Votants: 379 Votes blancs/nuls: 12 Votants: 585 Votes blancs/nuls: 30

Participation: 9.01% Participation: 13.25%

Résultats par liste Résultats par liste

CFTC 32.70% CFTC 33.87%

CGT 28.07% CGT 37.84%

FO 18.26% Union CFE-CGC 28.29%

Union CFE-CGC 20.98%

SOMME (80) INTERDEPARTEMENTALE NORD-PAS-DE-CALAIS (62)

Inscrits: 4055 Suffrage esprimés: 454 Inscrits: 5104 Suffrage esprimés: 563

Votants: 491 Votes blancs/nuls: 37 Votants: 619 Votes blancs/nuls: 56

Participation: 12.11% Participation: 12.13%

<u>Résultats par liste</u> <u>Résultats par liste</u>

CFTC	28.85%		62	59
CGT	27.97%	CFTC	42.45%	38.23%
CFDT	22,91%	CGT	29.66%	19.49%
Union CFE-CGC	20,26%	CGC	8.88%	13.54%
		CFDT	19.01%	15.95%
		FO	0	12.78%



Le Groupement d'Employeurs Somme recrute!

Le Groupement d'employeurs Agricoles de la Somme lance un appel à candidatures. Ouvert en avril 2018, il compte aujourd'hui 67 salariés et 15 adhérents répartis sur toute la Somme. A l'image de la diversité des productions agricoles françaises, les profils recherchés sont variés : débutants et expérimentés ; ayant des compétences en production animales, végétales, en mécanique ou encore maçonnerie ! En plus des postes en CDI, le groupement d'employeurs recrute des CDD pour des courtes durée, intervenant lors des pics d'activité. Nous recherchons principalement dans les zones de Crécy-en-Ponthieu, Doullens, Péronne, et Roye.

Un groupement d'employeurs, qu'est-ce que c'est?

C'est une association, qui offre une solution accessible aux agriculteurs, pour bénéficier d'un complément de main d'œuvre alors que l'exploitation ne peut offrir un emploi à temps plein ou un emploi à l'année. Il a pour mission de recruter du personnel pour le mettre à disposition en temps partagé auprès de ces adhérents. Par exemple, un salarié peut travailler deux jours chez un exploitant et trois jours chez un autre. Autres scénarios : le salarié peut travailler le matin chez l'un et l'après-midi chez l'autre, ou encore l'été chez l'un, l'hiver chez l'autre.

Les avantages pour le salarié

Être employé par un groupement d'employeurs permet de travailler en agriculture en lien direct avec les agriculteurs tout en bénéficiant : de la possibilité de travail selon ses disponibilités : en temps plein ou en complément de revenu (mi-temps, que le week-end...) ; d'un enrichissement progressif des connaissances et compétences du fait de la diversité des exploitations et des tâches à effectuer ; d'une rémunération avantageuse ; et de la sécurité de l'emploi.



Pour postuler ou pour tous compléments d'informations, vous pouvez nous joindre par téléphone 03.22.33.68.94 ou à l'adresse suivante : f.zinsqesomme@gmail.com.

Nous contacter

Association des salariés agricoles de la Somme 19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS cedex 3 Tel 03 22 33 69 26 Mail a.roisin@somme.chambagri.fr

Réunion d'information sur les risques en irrigation

Le 15 Novembre, une réunion d'information sur les risques d'accidents en irrigation s'est tenue en lieu et place à Péronne, avec en intervenant M. Droit agriculteur et M. Masson agent MSA en prévention.

Une dizaine de salariés étaient présents, une participation active dans les échanges avec les intervenants dans une ambiance conviviale.

Avec tout de même un grand regret que cela n'ait pas attiré plus de salariés ainsi que de chefs d'exploitation malgré l'invitation lancée.



Au cœur de la formation de nos futurs salariés agricoles...

De par ses missions, notre association se doit d'être présente dans les établissements scolaires agricoles, ce qu'elle fait en particulier auprès de deux Maisons Familiales et Rurales de l'Oise.

Nous sommes présents en tant qu'administrateurs au sein des conseils d'administration, maillon essentiel dans la vie d'une MFR et donc du jeune. Yves et Alain sont administrateurs à Beaulieu-Les-Fontaines, David et Christophe à Saint-Sulpice. C'est un réel échange qui existe puisque nous avons également au sein de notre conseil d'administration Stéphane, moniteur à la MFR de Saint Sulpice.

Mais pas seulement...

En effet, nous intervenons auprès des jeunes apprenants en leur présentant le métier, le contrat de travail, le déroulement d'une journée, les grilles de salaires, les organismes professionnels. Mais également dans le cadre des cours en particulier ceux d'Enseignement Pratique Interdisciplinaire ou d'évaluation comme les jurys d'oraux où là nous sommes en tant que profession-

Yves et Alain ont évalué les jeunes de CAP agricole à l'oral.

Alain intervient chaque semaine à Beaulieu-Les-Fontaines. Il a ainsi pu transmettre son savoir dans l'élaboration, la mise en place et la construction de projets tels qu'un bassin, un poulailler, ...

Mais encore...

La MFR de Saint Sulpice forme nos adhérents sur des formations adultes. Celle de Beaulieu Les Fontaines nous reçoit dans ses locaux pour nous réunir lors de nos conseils régionaux par exemple.

Un partenariat Gagnant-Gagnant

Yves Lefèvre Président de l'Association des Salariés Agricoles de l'Oise



4^{ème} et 3^{ème} Agricole Bac Pro CGEA Conduite et gestion de l'entreprise Agricole Bac Pro Agroéquipement Contact : MFR de Saint-Sulpice 60430 SAINT SULPICE

Tél: 03 44 81 11 22 - mfr.stsulpice@mfr.asso.fr



4^{ème} et 3^{ème} Aaricole CAP agricole Métiers de l'Agriculture CAP SAP VER (Services aux personnes et Vente en espace rural) Insertion Emploi Jeune en 2019 de formation d'ouverture Projet restauration en 2020

Contact: MFR du NOYONNAIS 9 rue Jeanne d'Arc

60310 Beaulieu Les Fontaines

Tél: 03 44 43 40 16 mfr.beaulieu@mfr.asso.fr

Nous contacter

60000 Beauvais









MAISON FAMILIALE RURALE BEAULIEU-LES-FONTAINES

Possibilité de se restaurer sur place



9, rue Jeanne d'ARC 60310 BEAULIEU-LES-FONTAINES 03.44.43.40.16 mfr.beaulieu@mfr.asso.fr

> De nombreux producteurs seront présents pour vous faire découvrir leurs productions.



08 mai 2019 de 10h à 18h





4^{ème}/3^{ème} de l'Enseignement Agricole



CAP.a Services Aux Personnes et Vente

CAP.a Métiers de l'Agriculture En formation initiale ou apprentissage



Exposition de matériel agricole.

NOUVEAU SEPTEMBRE 2020 CAP.a Cuisinier en apprentissage

CADRES AGRICOLES DE PICARDIE

Barème des salaires applicable de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme Valeur du point : 11,33 € à compter du 1er janvier 2019

	Cadre d'exécution						Cadre de direction				Cadre d'administration			
	3e groupe - 2e degré (- d'un an de fonction)				3e groupe 2e groupe 1er degré 2e degré			2e groupe 1er degré		1er groupe 2e degré		1er groupe 1er degré		
	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur
Salaire de base	170,00	1926,10	189,00	2141,37	218,00	2469,94	240,00	2719,20	260,00	2945,80	277,00	3138,41	297,00	3365,01
Avantage de technicité si titulaire d'un diplôme	5,00	56,65	5,00	56,65	5,00	56,65	5,00	56,65	5,00	56,65	5,00	56,65	5,00	56,65
Ancienneté > 5 ans	1 point par an avec maximum de 5 pts			22	2 point par an avec maximum de 10 pts				3 point par an avec maximum de 15 pts					
Prime de responsabilité (*)	175,00	1982,75	175,00	1982,75	285,00	3229,05	410,00	4645,30	660,00	7477,80	720,00	8157,60		
Logement														
Assuré par l'employeur	-		- 0											
Non assuré par l'employeur	15,00	169,95	15,00	169,95	15,00	169,95	15,00	169,95	15,00	169,95	15,00	169,95	15,00	169,95

^(*) Le paiement de cette majoration annuelle doit être effectué, par accord préalable entre les parties, soit annuellement avec la paie de décembre, soit mensuellement par douzième, sur la base de la valeur du point applicable au mois considéré.

GRILLES 2019 Hauts de France

	Somme	Aisne	Oise	Pas de Calais Cultures spé	Pas de Calais Polyculture	Nord Cutures Spé	Nord Polyculture
Niv.1 Ech.1	10,03	10,03	10,03	10,03	10,03	10,03	10,04
Niv.1 Ech.2	10,16	10,16	10,13	\times	10,2	10,1	10,14
Niv.2 Ech.1	10,3	10,30	10,25	10,15	10,3	10,15	10,24
Niv.2 Ech.2	10,54	10,54	10,43	10,2	10,4	10,21	10,34
Niv.3 Ech.1	10,93	10,96	10,72	10,3	10,55	10,32	10,45
Niv.3 Ech.2	11,35	11,39	11,12	10,45	10,6	10,64	10,85
Niv.4 Ech.1	11,85	11,87	11,43	11	11	11,07	11,35
Niv.4 Ech.2	12,57	12,48	12,01	11,65	11,65		12,16
13éme mois	non	oui	oui	non	non	non	non

Il est rappelé qu'une convention fixe les salaires minima. Les salaires réels supérieurs à ces minima ne sont nullement influencés par des accords minima. Les salaires supérieurs sont librement débattus entre les intéressés et par accord écrit.

Adhérez à l'association des salariés agricoles de votre département en complétant l'un des bulletins d'inscription ci-dessous :

ais	Bulletin adhésion - Nom
7	Prénom
	Adresse
45	CP
	Ville
5	Tel
2	Mail
	Profession
lord	Mes idées de sujet

-62/2019	Désire adhérer à l'Associationdes salariés Agricoles en : 27 €
	Envoyer votre bulletin et votre règlement à
	Association des Salariés Agricoles 59-62
	54-56 avenue Roger Salengro 62051 ST LAURENT BLANGY CEDEX
	Ou à jean-pierre.chivoret @orange.fr

Bulletin adhésion – Oise 2019 Nom Prénom Adresse	Désire adhérer à l'Association des salariés Agricoles en : individuel (20€) Couple (25€)			
CP				
Ville	Envoyer votre bulletin et votre règlement à			
Tel	Association des Salariés Agricoles de lOise			
Mail	26 rue de la garenne 60310 Dives			
Profession				
Mes idées de sujets de réunion ou visites				

Nom	individuel (20€)
Prénom	Couple (25€)
Adresse	
CP	
Ville	Envoyer votre bulletin et votre règlement à
Tel	Association des Salariés Agricoles de la Somme
Mail	19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS cedex 3
Profession	Un gilet (BodyWarmer) au couleur de votre association
	sera remis à chaque adhérent
Mac idáac da cuiate da ráunian au	Lvicitoc



Nouvelle version du site SSA.MSA.FR

L'information que vous cherchez est forcément sur ssa.msa.fr. Le site internet ssa.msa.fr regroupe toute la documentation réalisée par les experts santé et sécurité au travail en agriculture de la MSA. Une nouvelle version du site vient d'être lancée.

Une large bibliothèque en ligne

ssa.msa.fr donne accès à une très large base documentaire, spécialisée dans la santé et sécurité au travail en agriculture. Le site regroupe plus de 250 documents nationaux et régionaux produits par la MSA : documents techniques et réglementaires, études, enquêtes, rapports, supports d'information...

Un site facile d'utilisation

Libre d'accès et gratuit, le site est simple d'utilisation. Grâce à une navigation optimisée et un design qui s'adaptent à tous les écrans, le site est conçu pour faciliter vos recherches documentaires

Un outil de recherche complet

Le site vous permet d'effectuer une recherche par filière agricole (bois, coopérative, culture,

élevage, espaces verts, hippiques, tertiaire et travaux agricoles), par type de risques (biologiques et zoonoses, chimiques, de chutes, machines, psychosociaux, troubles musculosquelettiques), par saisie libre ou par mots-clés.

Une actualité à portée de main

ssa.msa.fr, c'est également l'actualité réglementaire, les événements à venir du secteur... Inscrivez-vous à la newsletter du site pour être informé des derniers documents et informations publiés.

Des liens directs vers les offres MSA

Le site ssa.msa.fr vous renvoie vers les actions d'accompagnement proposées par les MSA en région. Il vous permet d'obtenir plus d'informations sur les actions menées près de chez vous ou de contacter les équipes expertes de votre MSA.

ssa.msa.fr, c'est le site internet de référence en santé et sécurité en agriculture.

Association des salariés agricoles des Hauts de France - Chambre d'Agriculture de la Somme 19 bis rue Alexandre Dumas 80096 Amiens Cedex 3 Directeur de la publication : Antoine ROISIN ISSN: 2496-2643.

Maquette, impression : MSA de Picardie.